

MRC de Papineau



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la MRC de Papineau tiendra deux assemblées publiques de consultation dont l'objet est de présenter le projet de règlement établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État.

La première assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 30 avril 2024, à 19 heures, à la salle du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, située au 45, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, alors que la deuxième séance de consultation se tiendra le jeudi 2 mai, à 19 heures, à la salle communautaire de la Municipalité de Chénéville, située au 77, rue Hôtel-de-Ville, Chénéville.

Le projet de règlement a pour objet de réduire de 7 mois à 30 jours consécutifs la durée du séjour de camping récréatif sur les terres du domaine de l'État, ceci par souci d'équité entre tous les utilisateurs des terres du domaine de l'État. Aux fins de protection de l'environnement, le projet de règlement prévoit l'interdiction du camping récréatif à certains endroits précis des terres du domaine de l'État.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées sur le site internet de la MRC de Papineau, à la page principale, sous l'onglet « Quoi de neuf dans la MRC de Papineau » (mrcpapineau.com).

Tout commentaire ou mémoire peut être envoyé par écrit à monsieur Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, à l'adresse suivante : jf.larrivee@mrc-papineau.com, jusqu'au 6 mai 2024, en indiquant le projet de règlement sur lequel il porte.

Donné à Papineauville, ce 8 avril 2024.

Roxanne Lauzon
Directrice générale et greffière-trésorière